



13 janvier 2009

Ajustements salariaux 2009 : rappel

Cette semaine, les membres du SSPHQ verront certaines modifications sur leur talon de paie. En effet, c'est à partir du 15 janvier 2009 que plusieurs ajustements salariaux seront appliqués.

En premier lieu, au niveau de la rémunération, l'année s'entame avec une augmentation salariale de 2 %. De plus, vous noterez qu'il y a un congé de paiement de 0.5% du salaire de base qui est appliqué sur les cotisations pour les avantages sociaux. Cette réduction résulte de la négociation conclue au printemps 2008.

D'autres ajustements au printemps

C'est un peu plus tard durant l'année, c'est à dire au mois d'avril, que se fera le versement des montants reliés au régime d'intéressement. C'est aussi à ce moment que se feront les ajustements au niveau des échelons salariaux pour nos membres qui sont encore en progression salariale.

Au SSPHQ

Au SSPHQ, l'année sera fort remplie avec la négociation en continu, la refonte de nos statuts, sans oublier les relations de

travail et les nombreuses activités reliées à la défense de notre convention collective. C'est avec plaisir que nous envisageons l'année à venir et comptons sur votre appui.